

Arrêté du 10 février 2022 portant délégation de signature du directeur général pour la direction de l'exécution des opérations financières de la Caisse des dépôts et consignations

CDC-AD22001

Le directeur général de la Caisse des dépôts et consignations ;
Vu le code monétaire et financier, notamment les articles L. 518-2 et suivants et les articles R. 518-0 et suivants ;
Vu le titre X de la loi sur les finances du 28 avril 1816 modifié ;
Vu l'arrêté du 26 juillet 2021 portant organisation de la Caisse des dépôts et consignations ;

Arrête :

Article 1

Délégation est donnée, jusqu'au 4 mars 2022, à Mme Marie Blocteur, responsable du département des instruments financiers, et, à compter du 7 mars 2022, à M. Vincent Roche, secrétaire général de la direction, de l'exécution des opérations financières, à l'effet de signer, au nom du directeur général, les actes d'engagement des dépenses de fonctionnement de la direction de l'exécution des opérations financières et les actes dévolus au représentant du pouvoir adjudicateur par le Code de la commande publique pour la passation et l'exécution des contrats et des avenants passés par la Caisse des dépôts et consignations pour répondre à ses besoins dans la limite des attributions de cette direction.

Article 2

I. - Délégation est donnée à Mme Isabelle Delamour, à l'effet de représenter la Caisse des dépôts et consignations dans les assemblées générales et les conseils d'administration du GIE Victoires Paiements.

II. - Délégation est donnée à M. Alexis Sarberg à l'effet de représenter la Caisse des dépôts et consignations en sa qualité de Censeur dans les conseils d'administration et assemblées de l'Association Française des Professionnels des Titres (AFTI) ».

Article 3

Mme Marie Blocteur, jusqu'au 4 mars 2022, et, à compter du 7 mars 2022, M. Vincent Roche sont autorisés à subdéléguer la signature du directeur général aux agents de la direction chargée de l'exécution des opérations financières de la Caisse des dépôts et consignations.

La décision de subdélégation fera l'objet d'une publication sur le site internet de la Caisse des dépôts et consignations.

Article 4

Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la Caisse des dépôts et consignations.

Fait le **10 FEV. 2022**



Eric Lombard